



Mandat de vente immobilier

Par ubik

bonsoir,

j'ai vendu mon appartement en passant par une agence immobilière.

il était stipulé sur le mandat de vente que l'agence devait me rembourser les frais liés aux diagnostics immobiliers à fournir. mais elle a refusé de le faire, arguant du fait qu'elle avait dû baisser sa commission pour conclure la vente - mais j'avais de mon côté baissé mon prix de vente.

d'autre part, rien n'indiquait sur le mandat que le remboursement de ces frais était lié au montant de la commission de l'agence.

elle n'a depuis pas répondu à ma lettre de relance.

puis-je déposer plainte dans un commissariat ? dois-je passer par un avocat ?

merci